

CHIKUNGUNYA, DENGUE et ZIKA

Données du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2025

Date de publication : 03-07-2025

ÉDITION NOUVELLE-AQUITAINE

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des pathologies transmises par les moustiques du genre *Aedes*, qui sont actifs du mois de mai au mois de novembre dans l'Hexagone. Pendant cette période, après l'investigation épidémiologique, des actions de démoustication sont réalisées autour des lieux fréquentés par les cas afin de limiter le risque de transmission au niveau local et l'apparition de cas autochtones (cas n'ayant pas voyagé récemment en dehors de l'Hexagone, dans une zone de circulation virale). Tous les départements de Nouvelle-Aquitaine sont colonisés par *Aedes albopictus* (moustique tigre), à l'exception de la Creuse.

Points clés de la surveillance renforcée

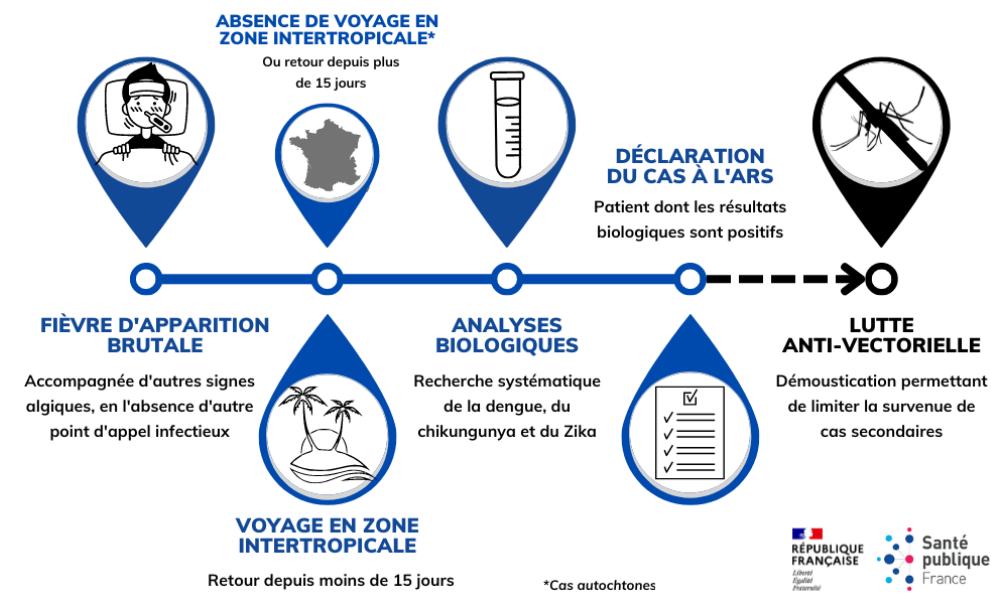
Un premier cas autochtone détecté dans la région

- **Un cas autochtone de chikungunya** déclaré le 1^{er} juillet 2025 en **Gironde** : premier cas autochtone identifié en Nouvelle-Aquitaine ;
- Investigations, mesures de gestion et de prévention en cours.

Bilan des cas importés

- Du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2025, **115 cas importés de chikungunya et 69 cas importés de dengue** identifiés comme probables ou confirmés, et aucun cas importé de Zika ;
- Personnes revenant pour la plupart d'un séjour dans un département et région d'Outre-mer.

Rappel du dispositif de surveillance renforcée



Cas autochtones

Le 1^{er} juillet 2025, un cas autochtone de chikungunya résidant en Gironde a été déclaré à l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit du premier cas autochtone identifié dans la région.

Des mesures de lutte anti-vectorielle vont être réalisées rapidement autour des lieux fréquentés par cette personne, par l'opérateur de démoustication mandaté par l'ARS. Une recherche active de cas va être menée par les équipes de Santé publique France et l'ARS Nouvelle-Aquitaine afin de déterminer l'étendue de la transmission locale et d'ajuster le périmètre du traitement de lutte anti-vectorielle si nécessaire. Cette recherche active repose sur la sensibilisation des professionnels de santé et de la population du secteur concerné, et sur une enquête en porte-à-porte autour des lieux possibles de transmission afin d'identifier d'éventuels autres cas. Des mesures adaptées de sécurisation des produits issus du corps humain (dons du sang, greffes...) vont par ailleurs être mises en œuvre.

Au 1^{er} juillet 2025, sept autres épisodes de transmission autochtone de chikungunya ont été identifiés dans l'Hexagone (n = 14 cas). Six épisodes sont survenus dans des régions ayant déjà rapporté des épisodes de transmission autochtone au cours des saisons précédentes : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la première fois, un épisode a été identifié dans la région Grand-Est.

La survenue d'un premier épisode de transmission autochtone dans les régions Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine, associée à la précocité et au nombre d'épisodes déjà détectés, confirme le risque important de transmission autochtone de chikungunya sur le territoire hexagonal, y compris dans des régions indemnes jusqu'à présent. Celle-ci est facilitée par le caractère bien adapté de la souche du virus circulant à la Réunion et dans l'Océan Indien au moustique *Aedes albopictus*.

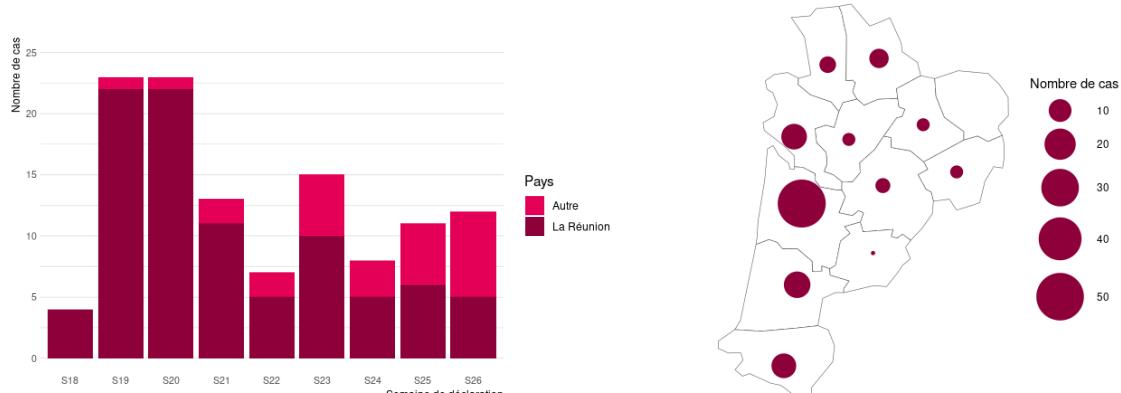
Cas importés

Chikungunya

- 115 cas importés de chikungunya, probables ou confirmés, identifiés dans la région (contre aucun l'année dernière sur la même période) ;
- Personnes revenant principalement d'un séjour à La Réunion.

Dans l'Hexagone, 712 cas importés de chikungunya ont été identifiés. La majorité de ces personnes revenait d'un séjour à La Réunion (83 %) ou d'une autre île de l'Océan Indien telles que l'Île Maurice, Madagascar ou Mayotte (15 % au total).

Figure 1. Répartition des cas importés de chikungunya par semaine de déclaration et par pays d'importation (gauche) et par département (droite) du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2025, Nouvelle-Aquitaine (source : Voozarbo)

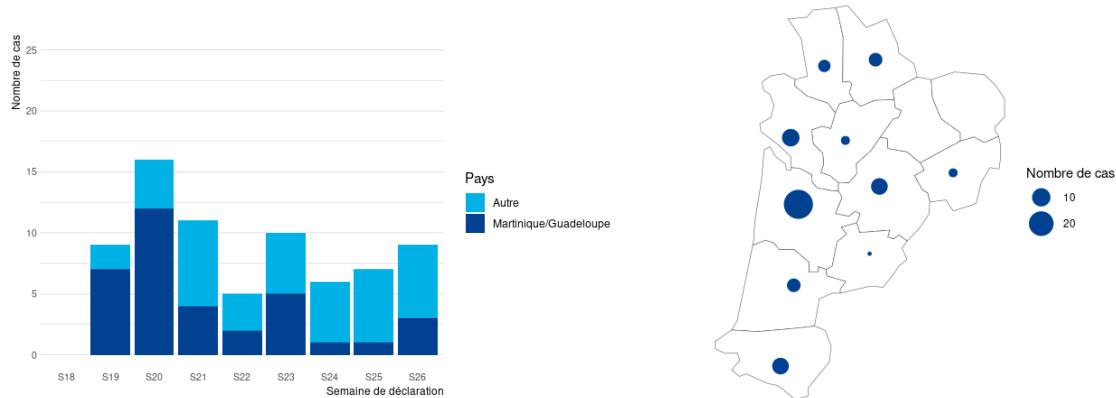


Dengue

- **69 cas importés** de dengue, probables ou confirmés, identifiés dans la région (contre 62 l'année dernière sur la même période) ;
- Personnes revenant pour la plupart d'un séjour en Martinique ou Guadeloupe.

Dans l'Hexagone, 496 cas importés de dengue ont été identifiés. Plus de la moitié de ces personnes revenaient d'un voyage en Guadeloupe ou Martinique (53 %) et environ une personne sur cinq d'un séjour en Polynésie française (21 %).

Figure 2. Répartition des cas importés de dengue par semaine de déclaration et pays d'importation (gauche) et par département (droite) du 1^{er} mai au 1^{er} juillet 2025, Nouvelle-Aquitaine (source : Voozarbo)



Zika

- Aucun cas identifié en Nouvelle-Aquitaine.

Dans l'Hexagone, 1 seul cas importé de Zika a été identifié.

Signalement

Le chikungunya, la dengue et le Zika sont des maladies à déclaration obligatoire. Les cliniciens et biologistes doivent signaler sans délai tout résultat biologique positif pour le chikungunya, la dengue ou le Zika à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en utilisant la fiche Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (chikungunya, dengue, Zika).

Les coordonnées du point focal régional de l'ARS Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

✉ ars33-alerte@ars.sante.fr ☎ 0809 400 004 📞 05 67 76 70 12

Retrouvez [ici](#) les Repères pour votre pratique "Dengue, chikungunya, Zika : de la prévention au signalement. France hexagonale - Corse" – Santé publique France.

Mesures de prévention

Les mesures de prévention les plus efficaces contre ces pathologies sont la protection contre les piqûres de moustique et la lutte contre les gîtes larvaires.



Pour encourager la lutte contre la prolifération du moustique tigre et le risque de transmission de maladies telles que les arboviroses, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a lancé une campagne mettant en scène les habitants d'un quartier qui se mobilisent pour lutter contre le moustique tigre. Découvrez leurs témoignages, leurs astuces et [télécharger le kit d'outils](#) !



Partenaires

L'équipe de Santé publique France en Nouvelle-Aquitaine remercie tous les acteurs qui contribuent à la surveillance de ces arboviroses, notamment : l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le CNR des arbovirus, les laboratoires de biologie médicale de ville et hospitaliers, les médecins libéraux et hospitaliers, les opérateurs de lutte anti-vectorielle.

Pour en savoir plus

Site de Santé publique France : données de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale - [Bulletin du 02 juillet 2025](#); dossier dédié aux [maladies à transmission vectorielle](#)

Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : pages dédiées au [moustique tigre](#)

Site du Centre national de référence (CNR) des arbovirus : <https://cnr-arbovirus.fr/>

Site du ministère de la Santé et de la Prévention : dossier sur [les moustiques vecteurs de maladies](#)

Site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : [conseils aux voyageurs](#)

Site de l'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) : données sur les virus de la [dengue](#), [du chikungunya](#) et [Zika](#)

Signalement du moustique tigre : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Équipe de rédaction

Anne Bernadou, Christine Castor, Sandrine Coquet, Roman Creuse, Laurent Filleul, Gaëlle Gault, Alice Herteau, Laure Meurice, Anna Siguier, Pascal Vilain

Pour nous citer : Bulletin arboviroses. Edition Nouvelle-Aquitaine. Saint-Maurice : Santé publique France, 5 pages. Directrice de publication : Caroline SEMAILLE. Date de publication : 03 juillet 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr